



Le Président

Monsieur Philippe MERY
Maire
Mairie
Parc Jean Boileau
78410 FLINS-SUR-SEINE

Aubergenville, le **04 AVR. 2023**

Recommandé avec AR n° *1A 194 909 4749 8*

Nos Réf. : GPSEO/2023/9156/022
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement
Dossier suivi par : Marie-Angèle LAMBERT
Contact : 06 80 12 39 61 - marie-angele.lambert@gpseo.fr

Objet : Enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – affichages réglementaires obligatoires dans les communes

Pièces jointes : Arrêté d'organisation de l'enquête publique
Avis d'enquête publique

Monsieur le Maire,

La première modification générale du PLUi engagée par délibération du Conseil communautaire le 23 septembre 2021 se poursuit. Le bilan de la concertation préalable avec la population a été tiré le 22 septembre 2022 et les avis de l'Autorité environnementale, des personnes publiques associées et des communes ont été sollicités durant le premier trimestre 2023. Le projet doit maintenant être soumis à l'avis des habitants.

Une enquête publique est ainsi organisée du mercredi 10 mai 2023, 9h00, au jeudi 15 juin 2023, 19h00. Six lieux d'enquête ont notamment été désignés sur le territoire pour mettre à la disposition du public une version imprimée du dossier d'enquête, un registre papier et accueillir les permanences de la commission d'enquête. La dématérialisation sera également largement utilisée pour permettre au plus grand nombre de participer 7j/7 et 24h/24 : un site internet dédié, à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo>, hébergera, durant toute la durée de l'enquête, le dossier et un registre en ligne ; il publiera en outre les contributions qui auront été envoyées à l'adresse e-mail dédiée : modification-du-plui-gpseo@mail.registre-numerique.fr.

Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'avis (document A2 sur fond jaune) et l'arrêté d'ouverture de l'enquête (six pages A4) qui accompagnent ce courrier.

Afin d'assurer la bonne information du public sur la tenue de cette enquête, conformément à l'article L.123-10 du code de l'environnement, je vous saurais gré de bien vouloir procéder à l'affichage de ces deux documents, sur le panneau administratif le plus proche de la mairie, le mercredi 19 avril 2023 au plus tard. Un huissier effectuera un contrôle de ces affichages dans chacune des 73 communes du territoire le jeudi 20 avril 2023.

L'avis et l'arrêté devront rester en place durant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 15 juin 2023 à 19h00. Passé cette date, je vous remercie par avance de bien vouloir adresser aux services de la Communauté urbaine un certificat attestant de ces affichages.

La Direction de l'aménagement reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Maryse DI BERNARDO
Conseillère déléguée à l'urbanisme

